

Image not found or type unknown



vices cachés voiture achetée

Par **Ripouille**, le **17/05/2021** à **18:32**

Bonjour,

Ma protection juridique refuse la prise en charge d'une demande d'expertise automobile car elle a été souscrite après le début des problèmes rencontrés sur l'achat de ma voiture.

En a t'elle le droit ?

Je vous remercie de votre aide.

Par **Chaber**, le **17/05/2021** à **19:06**

bonjour

un contrat d'assurances ne peut intervenir pour un sinistre antérieur à la souscription